

CRÉATION D'UNE RADIO FRANCOPHONE NATIONALE EN VUE

L'obtention par l'Alliance des radios communautaires d'une licence afin d'exploiter un réseau radiophonique en français au niveau national ne serait plus qu'une formalité. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a reçu 14 mémoires favorables au projet lors de l'audience publique, sans comparution, qui avait lieu le 15 décembre dernier.

L'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC), l'Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec, l'Association franco-culturelle de Yellowknife, le Conseil canadien de la coopération (CCC), la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français, la Fédération culturelle canadienne-française, la Fédération de la jeunesse canadienne-française, la Fédération des communautés francophones et acadienne, l'Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada, le Conseil de la vie française en Amérique, Radio Pontiac Inc., la Société franco-manitobaine et le ministre des Affaires communautaires de l'Île-du-Prince-Édouard, Mitchell Murphy, ont tous soumis des mémoires favorables au projet.

La création de ce réseau, qui serait basé à Ottawa, permettrait de relier par satellite les 18 radios communautaires francophones et acadiennes du pays. Le réseau offrirait une programmation continue, 24 heures par jour, qui serait composée de contenu musical et de bulletins d'information.

La décision du CRTC devrait être connue dans quelques mois, probablement d'ici le 31 mars prochain. La tenue d'une audience publique sans comparution signifie que le Conseil n'a aucune préoccupation particulière à débattre avec le requérant. L'Alliance des radios communautaires ne s'y trompe pas. Elle travaille déjà à la mise en ondes du réseau, prévue pour la fin de 1998, convaincue que la décision lui sera favorable.

**Tiré de Agence de presse francophone
Décembre 1997**